

PLAN D'AFFECTATION
DES ZONES (PAZ)

MODIFICATION PARTIELLE
SECTEUR « VERS LE NANT DE CHOËX »

COMMUNE DE MONTHEY
MODIFICATION PARTIELLE DU PAZ ET DU RCCZ
LIEU-DIT « VERS LE NANT DE CHOËX »
CANTON DU VALAIS



06 avril 2010

AZUR Roux & Rudaz
Aménagement du territoire

Rue de Lausanne 15 - 1950 Sion
T: 027/323.02.06 e: info@azur-sarl.ch



1:2'000



Décision du Conseil Municipal, en date du : 24 OCT. 2011

le Président

le Secrétaire

Approbation par le Conseil Général, en date du : 14 AVR. 2014

le Président

le Secrétaire

Homologation par le Conseil d'Etat, en date du :

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 26 AOUT 2015

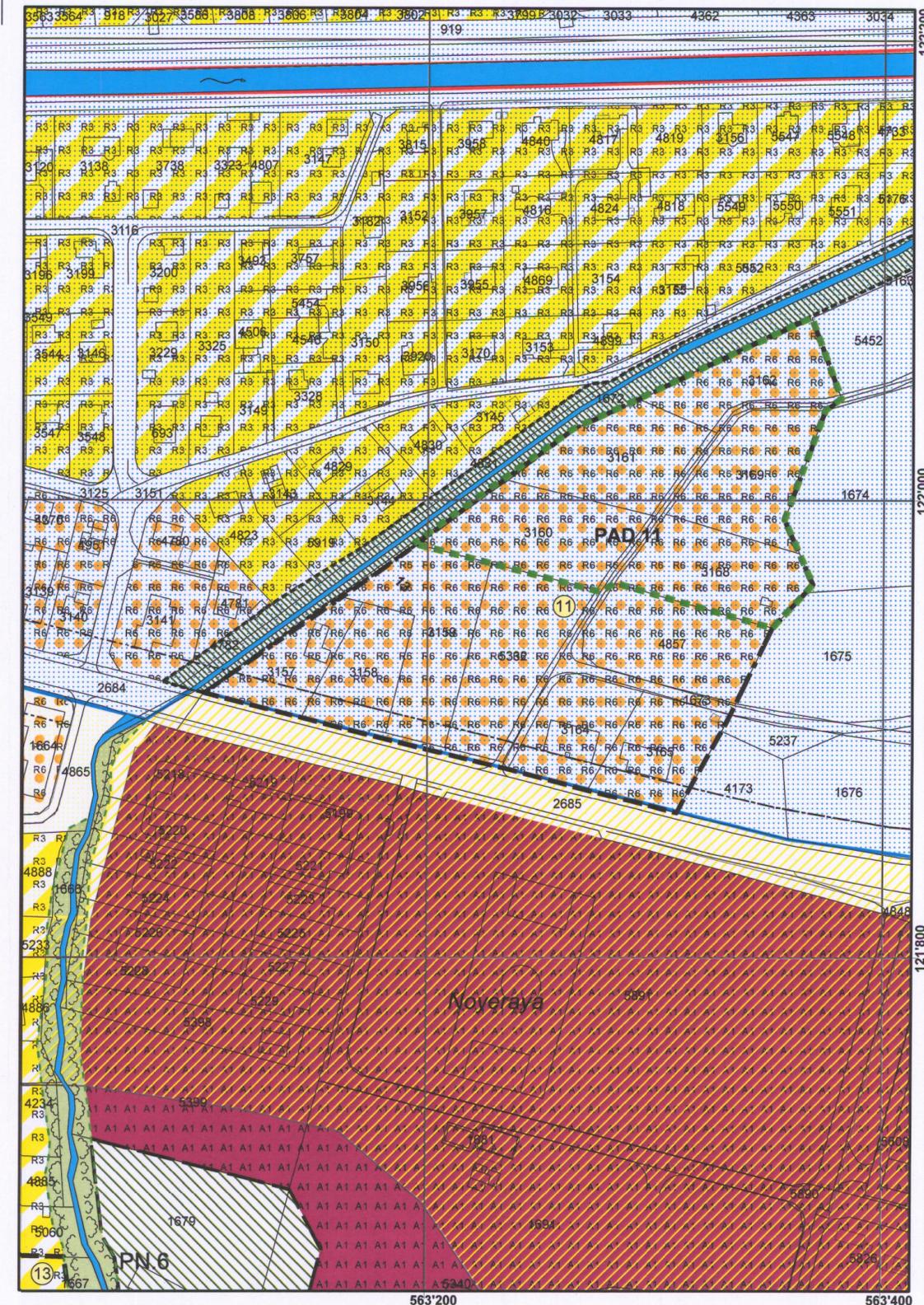
Droit de sceau: Fr. 25.-

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:



Légende :

- Périmètre de la modification partielle
- Affectations**
- Zone habitation moyenne densité C (R6)
- Zone habitation faible densité (R3)
- Zone industrielle (A1)
- Zone protection nature d'importance cantonale
- Zone protection nature d'importance locale
- Zone à aménager
- A titre indicatif**
- Aire forestière
- Zones de danger crues**
- Danger élevé
- Danger moyen
- Danger faible
- Danger résiduel



563'200

563'400